

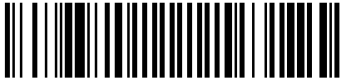
Facture I04250100005467 du 13/09/2024 14:49:33

NF 525 Sign. : 525/0455-4 CZCc

Shop & QO – Centrale & Magasin 13.2.2415.7 03/07/2024

Nombre de réimpression(s) : 1 du 13/09/2024 14:52:33 - j5Y7

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens





Magasin :
BV
JCPRO.BV
53 AVENUE DE LA VOIE DOMITIENNE
34500 BEZIERS FRANCE
Tel : 04.99.43.23.30
Email : bv.beziers@bureau-vallee.fr
Tel SAV : 04.99.43.23.30

Client (143) :
Entreprise Privée SCI MICHEL THOMAS
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
FRANCE
Siren : 378798995
TVA intra. : FR93378798995

Duplicata

Facture n°I04250100005467

Du 13/09/2024

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 13/09/24 14:49	79389780 PACK.CART LASER HP 305A CF370AM CMY 2600 Commande : O04250100000156 (03/09/2024)	1	352,42 €	20,00 %	70,48 €	352,42 € Dont Ecopart HT 0,20 €
TOTAL HT Dont TOTAL ECOPART HT						352,42 € 0,20 €
TOTAL TVA						70,48 €
Total TTC						422,90 €

Vous avez été accueilli(e) par Jean Baptiste (Id:863) (CAISSE1 1)

IBAN FR76 3000 4020 0200 0101 5262 428

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	352,42 €	20,00 %	70,48 €	422,90 €

Règlements	
13/09/2024 14:49:33 - Paiement avec Arrhes	422,90 €

Arrhes (CB 422,90€ du 03/09/2024)

Portable : 06.07.04.66.88 Tél. :
Email : contact@scimt.fr

Signature du vendeur

Signature du client

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.

Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

JCPRO.BV 53 AVENUE DE LA VOIE DOMITIENNE - 34500 BEZIERS - FRANCE
SAS - Au capital de 75000€ Siret : 83931475400020 SIREN : 839314754 - N° RCS : BEZIERS 839314754 - TVA : FR38839314754 - Code APE 4762Z